

La MGEN veut promouvoir l'éducation thérapeutique des patients dans ses établissements de santé

Les 9 et 10 décembre 2010, la MGEN a réuni les responsables de ses 33 établissements de santé en France. Autour du thème « bien plus que le soin : la santé », la mutuelle a réaffirmé son ambition d'excellence grâce, notamment, au développement de pratiques médicales innovantes comme l'éducation thérapeutique des patients.

Un réseau complet d'établissements sanitaires, médico-sociaux et ambulatoires

Le réseau des établissements de la MGEN, est un pilier fondamental de la MGEN. L'ambition historique, et toujours d'actualité, de la mutuelle est en effet d'aider ses adhérents à faire face à l'ensemble des risques de santé, tout au long de la vie, qu'ils soient causés par la maladie, un accident, un handicap ou l'âge et qu'ils aient des incidences physiques, psychiques ou économiques.

C'est dans cette perspective que la MGEN a développé une offre globale, unique en son genre parmi les complémentaires santé, qui associe remboursements de soins médicaux, prévention, action sociale et prévoyance. Pour la même raison, elle a constitué entre les années 1940 et 1980 un réseau complet d'établissements sanitaires, médico-sociaux et ambulatoires.

Reconnu comme un pôle d'excellence, notamment pour ses pratiques médicales innovantes (en gérontologie, santé mentale et rééducation fonctionnelle, par exemple) centrées sur l'accompagnement global de la personne autant que sur les soins curatifs, ce réseau est placé aujourd'hui devant de nombreux défis.

Les défis de la modernisation

Pour garantir leur pérennité, les établissements doivent aujourd'hui s'adapter à la nouvelle organisation du système de soins en France.

Le premier défi est d'ordre financier. Les établissements doivent assurer leur équilibre budgétaire et devront s'adapter à l'introduction du système de tarification à l'activité. Un programme est en cours pour optimiser leur gestion et, notamment, mieux maîtriser les coûts.

Les établissements doivent également s'intégrer dans les territoires, dans le cadre de la loi HPST et de la mise en place des ARS⁽¹⁾. De nouveaux partenariats sont à établir avec des centres mutualistes, des hôpitaux publics, des acteurs locaux de l'économie sociale...

Par ailleurs, certains chantiers de rénovation sont nécessaires. Plusieurs sont déjà en cours, notamment à La Verrière (Yvelines), Maisons-Laffitte (Hauts-de-Seine) et Evian (Haute-Savoie) pour un budget de 73 millions d'euros.

(1) HPST : « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » ; ARS : Agences Régionales de Santé

« Bien plus que le soin : la santé »

En matière de pratiques médicales innovantes, la MGEN souhaite s'investir fortement dans l'éducation thérapeutique des patients (ETP).

Promue par la loi HPST, l'ETP se place dans la droite ligne de la « culture » de la mutuelle, centrée sur l'écoute des besoins et l'accompagnement des patients, la qualité des soins, la prévention. La MGEN s'inscrit d'ailleurs déjà dans le programme de la Fédération Nationale de la Mutualité Française sur l'hypertension artérielle (programme « Tensioforme »).

Dans cet état d'esprit, la feuille de route des établissements pour 2011 s'intitule « bien plus que le soin : la santé ». Un cadre stratégique en quatre axes définit les thématiques d'actions de progrès :

- « promouvoir une médecine *promotionnelle* de la santé, interactive, fondée, sur la prévention, l'éducation à la santé et l'éducation thérapeutique du patient »,
- « affirmer le choix mutualiste d'une approche globale de la personne, dans une relation éthique et humaniste »,
- « se positionner aux articulations du système de soins (ville/hôpital, sanitaire/médico-social, aigu/chronique) »,
- « s'inscrire dans les politiques de santé publique ».

Thierry Beudet, Président du groupe MGEN :

« Il faut passer de l'assurance-maladie à l'assurance-santé. Nous avons tous besoin d'une médecine qui promeuve la santé et le bien-être et ne soit pas uniquement curative. Pour cela, qu'il s'agisse de prévention, d'éducation thérapeutique des patients, de parcours de santé, d'accompagnement du vieillissement, la MGEN entend proposer une contribution de plus en plus forte. »

A propos du réseau d'établissements de santé de la MGEN

Constitué de 33 établissements, partout en France et représentant environ 3300 lits, 4500 salariés et 258 millions d'euros de chiffres d'affaires (2009), le réseau MGEN comprend des établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR), des centres de santé (médecine de ville), des centres de santé mentale, des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD), des établissements d'accueil pour les personnes en situation de handicap. A but non lucratif et ouverts à tous, mutualistes ou non, ils participent au service public hospitalier.

A propos de la MGEN

Première mutuelle santé française, la MGEN gère le régime obligatoire d'assurance maladie des professionnels de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports. Elle fournit des prestations complémentaires en santé, prévoyance, dépendance et retraite. Via la mutuelle MGEN Filia, elle est la complémentaire santé de plus de 110 000 personnes de tous statuts professionnels. Avec 33 établissements sanitaires et médico-sociaux, elle offre aux assurés sociaux une structure de soins diversifiée (médecine de ville, soins de suite et de réadaptation, hébergement de personnes âgées et handicapées...). En 2009, la MGEN a assuré la protection sociale de près de 3,441 millions de personnes, représentant 2,983 milliards d'euros de versements au titre du régime obligatoire et 1,256 milliard d'euros de prestations au titre du régime complémentaire.